



L'actualité de la CGT Educ'action 31,
des mobilisations dans l'Education Nationale
et des luttes interprofessionnelles :

lacgteducation31.fr

ÉDITO Un été de tous les dangers.

Si le matraquage médiatique, une fois de plus, joué son rôle dans l'élection présidentielle, beaucoup d'entre nous savaient qu'il n'y a rien de bon à attendre ni espérer quant au sort qui nous est réservé avec l'arrivée au pouvoir du banquier d'affaires devenu président. D'ailleurs avec plus de 16 millions de votes blancs-nuls et d'abstentions, personne n'est dupe de la non représentativité de ce produit marketing. Et ses intentions de plus en plus affirmées sont des plus inquiétantes.

Toujours moins de libertés... avec la prolongation envisagée d'un état d'urgence qui n'a que trop duré depuis 18 mois et qui aura surtout permis d'interdire de nombreuses mobilisations et de poursuivre des militant-es, comme c'est le cas aujourd'hui avec **Elie Domota, leader de l'UGTG** dont le procès, sans fondement, est prévu le 6 juillet à Pointe à Pitre.

Toujours plus de flexibilité... pour toujours plus de profits. Alors que 2016 a vu battre le record des bénéfices des entreprises du CAC 40 avec plus de 75 milliards d'euros (+33% par rapport à 2015) le président à peine élu s'engage à faire passer une nouvelle loi travail par ordonnances. Quand la limitation des libertés individuelles s'accompagne d'une diminution du rôle des institutions censées garantir un semblant de démocratie, il y a de quoi s'inquiéter. Et que dire de celui qui se présentait comme le rempart face au front national et qui, aujourd'hui, est capable de rire de ses macabres « blagues » sur le drame quotidien de dizaines de milliers de comoriens qui tentent de fuir la misère à bord d'embarcations de fortune...

À l'éducation aussi, ils feront du pire ! Alors que la bataille se poursuit dans notre département sur la question des moyens dans les écoles et les établissements et contre la fermeture des collèges Badiou et Bellefontaine au nom d'une prétendue politique de mixité sociale, nous pouvons être inquiète-es de la nomination du nouveau ministre de l'éducation, bien connu pour avoir été l'architecte des politiques les plus rétrogrades (internat d'excellence, suppressions des 80.000 postes sous Sarkozy, autonomie des établissements...). Suppression du dispositif « plus de maîtres que de classes » en contrepartie de classes de CP à 12 élèves en REP + ; retour sur la réforme des rythmes en confiant aux communes la responsabilité d'organiser le temps scolaire ; le tout apprentissage confié aux régions aux dépens de la voie professionnelle : avec les premières mesures du nouveau Ministre, nous pouvons craindre le pire ! Casse des statuts, blocage des salaires, autonomie et pouvoir accru des chefs d'établissement...

Autant de sujets face auxquels il va falloir très vite nous retrouver pour construire toutes et tous ensemble les mobilisations qui, seules, nous permettront de contrer cette politique de destruction programmée.

ZOOM DU MOIS

La santé au travail p.2

SOMMAIRE

Santé et souffrance au travail	p. 2
Registre Santé Sécurité Travail	p. 3
EREA de Muret	p. 3
8 mars : Droits des femmes	p. 4
Éduc prio : Collèges fermés	p. 5
Éduc prio : Petite histoire	p. 7
École armée : Explosif !	p. 8
Mutations intra : Priorités	p. 9
DGH : Échéancier scandaleux	p. 11
DGH : Plan d'urgence en H-G	p. 12

AGENDA

MARDI 30 MAI

Rectorat de Toulouse
MOBILISATION DÉPARTEMENTALE
POUR DES MOYENS
EN HAUTE-GARONNE

MARDI 6 JUIN 9H30

Bourse du Travail
FORMATION SANTÉ AU TRAVAIL

VENDREDI 16 JUIN 9H

Bourse du Travail
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CGT ÉDUC'ACTION 31

MARDI 20 JUIN 14H

Rectorat de Toulouse
RASSEMBLEMENT MUSICAL CONTRE
LA FERMETURE DES COLLÈGES
BADIOU ET BELLEFONTAINE

MERCREDI 21 JUIN 17H

Place Saint-Étienne
FÊTE DU DAL
« UN TOIT POUR APPRENDRE »

JEUDI 22 JUIN 12H

Square Charles de Gaulle
RASSEMBLEMENT UNITAIRE
INTERSYNDICAL
« PAS TOUCHE À NOS DROITS SOCIAUX »

ZOOM DU MOIS Santé au travail : sortir de la souffrance pour ne pas perdre la vie.

Les 12 et 13 janvier, une formation « Santé au travail », animée par Sylvain de l'académie de Dijon et Sandrine de l'académie de Marseille, avait pour objectifs d'interroger l'impact du travail sur l'état de santé des personnels et de donner des outils pour agir et reconquérir, par l'action syndicale, des conditions de travail qui garantissent notre santé mentale et physique au sein d'une Éducation nationale malade du management.

Cette formation replaçait le travail au cœur de la démarche préventive à partir d'une question de fond :

Mon environnement de travail respecte-t-il mon intégrité physique psychique et sociale ? Pourquoi agir ? Comment agir ?

La première étape était de réfléchir à la place qu'occupe le travail dans notre vie, le sens qu'il a et comment il peut dégrader notre santé en raison des mauvaises conditions de travail trop souvent ignorées par la hiérarchie et principalement limitées aux questions d'hygiène et de sécurité .

La seconde étape consistait à travailler en groupe sur des situations concrètes, d'y apporter des réponses en termes de médecine du travail, prévention, procédure d'alerte, droit de retrait...

Les camarades présent-es à ce stage ont pu témoigner de l'importance de s'emparer de cette question au vu du mal-être croissant des collègues, lié à la surcharge de travail, au stress, à la violence au travail, et aux formes multiples du harcèlement. Le constat est unanime : l'intervention syndicale, est indispensable pour regagner le respect, la dignité, l'égalité et la re-

connaissance de la personne au travail. Par l'action collective, elle doit aider les collègues à reconquérir leur propre pouvoir d'agir en lui apportant les outils nécessaires à l'analyse de leur situation. Se réapproprier la question de la santé au travail passe par la formation syndicale.

Le 6 juin, se déroulera une deuxième formation qui s'appuiera plus précisément sur les situations vécues par les collègues au travail.

Consultez et diffusez
[le 8 p. Santé et sécurité au Travail de la CGT Educ'action](#)



Réglementation sur la santé au travail dans la fonction publique :

- **[Guide d'application relatif à l'hygiène et la sécurité du travail \(DGAFP – 1982/2015\)](http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/carrieres_et_parcours_professionnel/sante_securite_travail_fp/guide-juridique-circulaire-D82-453.pdf)**
http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/carrieres_et_parcours_professionnel/sante_securite_travail_fp/guide-juridique-circulaire-D82-453.pdf
- **[Décret relatif à l'hygiène et la sécurité au travail modifié, consolidé \(2012\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006063791)**
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006063791>
- **[Cirulaire pour une meilleure prise en compte de la santé et la sécurité au travail \(2017\)](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/03/cir_41974.pdf)**
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/03/cir_41974.pdf

Plus d'infos sur :

<http://www.cgteduc.fr/droits-et-statuts-mainmenu-55/sant-mainmenu-130/prevention-des-risques-professionnels>

Le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST).

Chacun-e a la possibilité d'inscrire sur le Registre Santé et Sécurité au Travail les observations qu'il-elle juge utiles de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail mais également les accidents ou les « presque-accidents » survenues dans le cadre des activités professionnelles.

Ce document est à la disposition de tous les personnels et usagers. Il permet à tout personnel ou usager de signaler une situation qu'il considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte :

- à l'intégrité physique et à la santé des personnes,
- à la sécurité des biens,
- aux conditions de travail.

Un examen périodique sera fait par le chef d'établissement, chef de service (souvent délégué par l'administration à l'IEN qui n'est pas chef de service) qui apportera une réponse, qu'il peut accompagner d'observations.

Certains signalements pourront également être étudiés par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, CHSCT départemental ou académique.

C'est un outil qui participe à la démarche d'évaluation des risques

au jour le jour, à partir de l'observation des situations de travail.

Indépendamment de son caractère obligatoire, ce registre permet d'exercer pleinement notre citoyenneté et d'être acteur de la sécurité au travail. En outre, il permet à tous de communiquer sur les questions de santé, de sécurité et sur les conditions de travail.

Il sert également à élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Il doit être facilement accessible au personnel durant leurs horaires de travail et sa localisation doit être portée à la connaissance des agents par tous moyens, notamment par voie d'affichage.

Dans les services qui accueillent du public, un Registre Santé et Sécurité au Travail, doit également être mis à la disposition des usagers. Ces derniers doivent être claire-

ment informés de l'existence d'un tel registre. Le registre destiné au public peut être différent de celui destiné au recueil des observations des agents.

Que peut-on consigner sur ce registre ?

Les problèmes liés à des risques de chute des personnes (chutes de plain pied ou de hauteur), d'incendie ou d'explosion, liés à l'électricité ou aux équipements de travail, au mobilier, aux produits ou matériaux dangereux, aux risques et nuisances liés aux ambiances de travail (bruit, éclairage, température, aération, ...) ainsi qu'aux risques liés aux conditions de travail (stress)...

Cette liste est non exhaustive : n'hésitez pas à nous consulter au sujet de toute interrogation concernant ce registre : présence dans l'établissement, nature des observations à y porter, etc.

ÉCHOS DES BAHUTS EREA de Muret : lors de l'audience du 4 janvier 2017, l'administration répond par le mépris.

Pour rappel, le rectorat de Toulouse a supprimé la plupart des postes de professeur-es de écoles éducateurs des trois EREA de l'académie (Pamiers, Villefranche de Rouergue et Muret).

Pour Muret, ce sont 5 postes qui ont été supprimés sur les 10 existants pour être remplacés par des AED. Ce sont donc des AED, non formés, qui ont, notamment, à gérer l'internat.

Le recrutement de plus en plus difficile et la suppression de postes qualifiés ont profondément aggravé les conditions de travail des personnels ainsi que la vie quotidienne des élèves au sein de l'établissement. Lors d'une audience au Rectorat le 4 janvier, en présence de leur chef d'établissement et de la CGT Educ'action 31, aucune réponse sérieuse ne leur a été donnée. Mais les personnels se sont entendus dire qu'il s'agit avant tout d'un « problème de compé-

tence et de manque de formation » !

Ainsi, lorsque le rectorat dégrade par ses choix comptables les conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves les plus en difficulté, la responsabilité des conséquences est imputée à celles et ceux qui les subissent au quotidien.

Mais personne n'est dupe de ce langage déconnecté de la réalité, tenu par des responsables académiques qui ne vivent pas le quotidien des établissements.

Après l'agression d'un personnel au sein de l'établissement fin février, confirmant la dégradation des conditions de travail, et alors que l'audit établi il y a deux ans n'a toujours pas été communiqué, **les personnels réunis en AG le jeudi 9 mars, ont décidé d'une nouvelle journée d'action en lien avec les deux autres EREA de l'académie ou la situation n'est pas meilleure.**

DROITS DES FEMMES Un 8 mars qui fera date !

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, ce 8 mars a été l'occasion en France et dans le monde de démontrer la combativité des femmes et leur détermination à défendre leurs droits et libertés. Un appel à la mobilisation à la grève a été lancé dans 40 pays suite à la mobilisation des Islandaises, des Polonaises et des Américaines, avec le soutien de la Confédération Syndicale Internationale.

À Toulouse, près de 1000 personnes ont manifesté lors d'une manifestation colorée, joyeuse et offensive, à l'appel unitaire des associations féministes et des organisations syndicales.

Des arrêts symboliques ont eu lieu tout au long du parcours avec des interventions pour dénoncer les différentes attaques contre les droits des femmes et mettre en avant les luttes des femmes :

- devant l'hôtel Dieu pour dénoncer les atteintes au droit à l'IVG et les conséquences pour les femmes de la dégradation des conditions de travail dans la santé ;
- à Esquirol devant Tisséo pour dénoncer le harcèlement de rue et dans les transports ;

Il était ensuite prévu deux arrêts

- devant H&M pour dénoncer

l'exploitation des travailleuses dans les pays du sud (rappelons la tragédie du Rana Plaza) ;

- devant Monoprix avec une intervention de la déléguée CGT de la section syndicale sur la lutte contre la dégradation des conditions de travail, la précarité et l'extension du travail de nuit et du dimanche.

La police ayant bloqué la manifestation malgré son caractère bon enfant et pacifique, avec forces cars de CRS, ces 2 interventions ont eu lieu à Esquirol. La manifestation s'est terminée en musique et chanson.

Des débrayages ont eu lieu aussi, notamment à 15h40 dans un certain nombre d'entreprises : à téléperformance, à Airbus, à la SNCF... Pourquoi 15h40 ? car cela correspond pour une journée

type de travail à l'horaire à partir duquel les femmes ne sont plus payées (en moyenne leurs salaires sont inférieurs d'un quart en moins).

Le secteur de l'éducation n'est pas épargné par les discriminations. Les conditions de travail et les salaires des AVS (à 90% des femmes) peuvent en témoigner par exemple. C'est pourquoi la CGT Educ'action est très mobilisée sur la question de la lutte pour l'égalité femmes-hommes.

Ce 8 mars est un tournant qui fera date ! Comme le dit la CGT dans son communiqué « *Ce 8 mars, les femmes de tous les pays ont montré qu'elles ne laisseraient pas remettre en cause leurs droits. Comme le dit l'appel international à la grève du 8 mars, « la solidarité est leur arme.* »



Cette mobilisation renforce la CGT dans sa stratégie de travail commun avec le mouvement féministe et de renforcement de la place des femmes dans le syndicalisme. Plus que jamais, la CGT est déterminée à conjuguer la lutte pour le progrès social avec celle pour l'émancipation des femmes ».

ÉDUCATION PRIORITAIRE Apprendre, trop beau pour la cité ?

La CGT Educ 31 fermement opposée à la fermeture des collèges.

En Haute-Garonne, comme dans de nombreux autres départements, le Conseil départemental lance dès 2017 une expérimentation censée améliorer la mixité sociale dans les collèges. Comment ? En supprimant le collège du quartier.

Le Conseil Général part d'un constat exact : si certains collèges accueillent une majorité écrasante d'élèves issus de milieux favorisés ou très favorisés, d'autres, les collèges REP+, accueillent une majorité d'élèves issus de milieux défavorisés. L'objectif est donc de chercher à mixer les publics. **La solution ? Elle est plutôt radicale : d'abord, la fermeture de deux collèges REP+ Raymond Badiou et Bellefontaine situés en plein cœur du quartier du Mirail.** Le Conseil départemental envisage la reconstruction de ces collèges dans les 4/5 ans, "pas loin du quartier", mais sans rien de concret : même pas le lieu ! En attendant, toutes les élèves de 6^{ème} seraient sectorisé-es dans plusieurs collèges dits "favorisés" : les Chalets, Fermat, Balma, Tournefeuille... dès la rentrée prochaine. Le Conseil départemental avance un chiffre : 3 000 places libres dans les collèges de Haute-Garonne. Or, le département, très attractif, accueille chaque année près de 2000 élèves supplémentaires. Le besoin de construire de nouveaux collèges est donc évident !

Ni le Conseil départemental ni l'Inspection académique ne s'attaquent frontalement à la question des dérogations : aucun engagement du Rectorat, alors qu'à Toulouse 52 % seulement des élèves sont scolarisés dans leur collège de secteur.

Ce projet se base sur un discours insupportable. Pour justifier leur projet, les institutions parlent de "montée des radicalismes", de "tensions sociales". Pourquoi les élèves né-es dans ces quartiers en seraient-ils responsables ? Il s'agit

d'une stigmatisation récurrente des élèves issu-e-s d'une immigration plus ou moins lointaine.

Quel message envoie-t-on aux habitant-es des quartiers concernés, et aux enfants qui y sont nés ?

Que dans leur quartier, on peut grandir, sans pouvoir y apprendre. Un message dur et méprisant envers les classes populaires, qui brise les sociabilités et les solidarités du quartier.

Les parents d'élèves s'organisent dans les quartiers, dans des collectifs de parents, souvent appuyés par les enseignants ; ils ont exprimé leurs inquiétudes concernant les difficultés supplémentaires auxquelles ils devront faire face pour le suivi de leur enfant : comment faire, quand on n'a pas le permis, quand on doit aussi s'occuper d'autres frères et sœurs qui sont scolarisés dans le quartier, pour accompagner son enfant qui se retrouve à l'autre bout de la ville ?

Leurs inquiétudes sont restées sans réponse : la concertation ne se passe que dans un sens : on vous parle, mais on ne vous écoute pas. On décide pour les autres, sans leur demander véritablement leur avis. Plusieurs manifestations, des journées de grève des enseignant-es ont eu lieu depuis l'annonce de ce projet. Une réunion d'information au collège Bellefontaine a réuni plus de 150 personnes : le Conseil Départemental n'a pas été en mesure de répondre aux questions très concrètes des parents : pourquoi ne pas attendre la construction des collèges pour r-sectoriser les élèves dès la 6^{ème} ? Pourquoi cette précipitation ? Comment faire si je

décide que mes enfants ne mangent pas à la cantine ?

Il ne s'agit pas, comme on a pu l'entendre, de défendre un *statu quo*. Nous ne sommes pas contre la mixité sociale, construite esemble et non imposée. Ce projet est soutenu bruyamment par d'autres organisations syndicales (FSU, UNSA, CFDT) qui se justifient en tentant de faire croire que celles et ceux qui se battent pour le maintien du collège dans le quartier ne souhaitent pas d'amélioration pour les élèves de ce quartier.

Aujourd'hui, ceux qui cultivent l'entre soi sont surtout les milieux favorisés qui ne souhaitent pas mêler leurs enfants aux classes populaires du pays, par le recours au privé, par les demandes de dérogations, par les contournements de carte scolaire.

Le projet du Conseil Départemental s'accompagne d'une stigmatisation des populations vivant dans ces quartiers, surtout celles issues de l'immigration, et d'une politique de déplacement des populations à la périphérie de la métropole. Il est loin d'être unique en France, comme on le disait au début de l'article : partout en France, on ferme, sous prétexte de mixité sociale, des collèges en Éducation Prioritaire. Il s'agit là d'une attaque en règle contre un dispositif qui demande des moyens, et qui est sans cesse remis en question par les gouvernements successifs.

Nous nous interrogeons sur le rôle qu'on veut donner à l'École pour établir la mixité sociale. Seule une politique de répartition du travail et la fin de la ségrégation sociale par

le logement sont à même de résoudre la question de la mixité sociale. Nous dénonçons le désengagement de l'État dans les quartiers populaires, et ce depuis des décennies, par la fermeture des services publics de proximité : le Conseil Dé-

partemental vient de décider la fermeture d'une maison des solidarités dans le quartier du Mirail, privant encore plus les habitants du quartier de services auxquels tout un-e chacun-e a droit (accompagnement des familles et protection de l'enfance,

des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et accompagnement dans la précarité).

La CGT toute entière est mobilisée contre les projets de fermeture des collèges et de la Maison des solidarités.



Les Motivés en concert de soutien au collège Badiou le samedi 20 mai 2017 ©Annick Mateu

Les errements scandaleux du Président du Conseil départemental et du Directeur Académique de Haute-Garonne.

Dans des réunions publiques situées hors des quartiers concernés, des propos discriminants ont été tenus par les deux premiers responsables du projet dit de « mixité sociale », qui vise à éparpiller les problématiques sociales des élèves du Mirail pour mieux les dissimuler et ne plus avoir à financer l'éducation prioritaire.

Si la politique dite de « mixité sociale » a été l'occasion de réunions publiques depuis la rentrée de septembre censées informer des contours du projet, celles-ci ont été organisées exclusivement en centre ville et jamais dans les quartiers concernés par la suppression de deux collèges.

Elles étaient présidées par Georges Méric, président du Conseil départemental et Jacques Caillaut, DASEN de la Haute-Garonne. Elles ont été l'occasion de leur permettre de justifier la fermeture des collèges Raymond Badiou et Bellefontaine situés dans le quartier du Mirail, déjà bien marqué par l'abandon des services publics. Les personnes présentes ont pu y entendre le Président du Conseil départemental expliquer que la fermeture de deux collèges et le déplacement de centaines d'élèves à travers la ville, et bien au-delà, allait contribuer à lutter contre, au choix, « le com-

munautarisme, la radicalisation, le djihadisme, les crimes barbares... ».

Face à une mobilisation grandissante contre ce projet rétrograde, le Président du Conseil départemental et le DASEN ont franchi un pas de plus dans l'inacceptable le 11 janvier. La presse a ainsi relayé que **le premier voulait « en finir avec l'ethnicisation »**, tandis que le second, répondait ainsi à la question de savoir si les futurs collègues dont la construction est envisagée seraient toujours classés REP : **« C'est quelque chose que nous déciderons en 2020. Mais, du fait que l'établissement ne soit plus ethnicisé, il est possible qu'il ne soit pas classé en REP »**.

Ainsi, selon le DASEN, la labellisation REP ne correspond pas à des critères sociaux tels que la catégorie socio-professionnelle des parents d'élèves ou bien le taux de boursiers (critères officiels du Mi-

nistère de l'éducation nationale), mais se fait selon des critères « ethniques » dont nous demandons les contours exacts...

Alors qu'il en est un des maître d'œuvre, le Président du Conseil départemental veut rendre responsables les premières victimes des politiques dites « publiques » qui, depuis 30 ans, ont conduit à cette situation de paupérisation dans des quartiers laissés à l'abandon. Le DASEN quant à lui établit **un lien plus que douteux et nauséabond entre difficulté scolaire et ce qu'il appelle des élèves « ethnicisés »**.

La CGT Educ'action 31 dénonce avec force ce qu'elle considère être bien plus qu'un simple débordement dans ces propos d'une gravité extrême de la part de « responsables » de ce niveau, qui contribuent à entretenir un climat de tension et des pratiques d'exclusion.

PREMIER DEGRÉ Éducation prioritaire : retour sur son histoire.

L'éducation prioritaire voit le jour en 1981-82 avec la création des Zones d'Éducation Prioritaire. Plusieurs « relances » seront mises en place modifiant à chaque fois les critères, territoires et dispositifs : création des Réseaux Éducation Prioritaire en 1997, des Réseaux Ambition Réussite en 2006, des ECLAIR en 2011 et les Réseaux d'Éducation Prioritaires (REP et REP+) en 2014.

Il était au départ question de donner plus à ceux qui ont moins partant du constat que l'environnement économique et social a une influence sur les résultats scolaires des élèves. Les premiers critères pour être considéré comme ZEP étaient très larges et permettaient d'avoir une vision globale de l'élève, dans son environnement : taux de chômage, familles nombreuses, taux d'équipements et de services collectifs dans la zone, caractéristiques de l'habitat (notamment conditions d'accès au centre ville et aux zones d'emplois, qualité de l'environnement urbain), pourcentage d'élèves non-francophones, d'élèves boursiers, nombre d'interventions éducatives. Ces critères étaient pris en compte pour une zone, dont les élèves qui y étaient scolarisés devaient bénéficier de moyens supplémentaires. Ces zones étaient définies régionalement autour d'un projet.

En 1997, on ne parle plus de projet mais de contrat. A partir de 2006, les RAR (réseau ambition réussite) sont mis en place au niveau national, c'est toujours le cas aujourd'hui avec les REP et REP+. Aujourd'hui, les seuls critères retenus sont : le taux de catégories socio-professionnelles défavorisées, le taux d'élèves en zone urbaine sensible, les taux d'élèves en retard en 6^{ème} et le taux de boursiers. On ne parle plus de « zones » mais de « réseaux » autour d'un collège.

Tant dans le vocabulaire que dans les critères d'attribution on voit le glissement d'une volonté de prendre en compte l'environnement économique et social d'une partie de la population pour permettre un égal accès à l'éducation, vers la volonté de garantir l'égalité des chances. On pourrait croire que cela revient au même mais ce n'est pas le cas. Si on considère que l'éducation est un droit, qui doit être accessible à toutes et tous, alors il est du devoir de l'État de donner les moyens à ceux qui ont moins d'apprendre malgré leurs difficultés. Si on considère que l'éducation est une chance, alors il est juste question d'offrir cette chance aux élèves (en les envoyant dans un collège « favorisé » par exemple) : à eux de la saisir ou pas. La responsabilité de l'échec scolaire n'est donc plus celle de l'État mais des élèves et de leurs familles qui n'ont pas su se saisir de « l'opportunité » qui leur était donnée. Les moyens alloués par l'État ne sont aussi évidemment plus les mêmes : on « investit » aujourd'hui dans des pôles d'excellences, des parcours d'excellences... proposés à tous certes mais qui ne bénéficient pas à tous, tout en supprimant les moyens de l'éducation prioritaire (pour tous).

Le projet du conseil départemental de Haute Garonne d'envoyer nos élèves dans des collèges dit « favorisés » pour leur donner « une chance » de réussir est un très bon exemple de ce glissement. On ferme un collège

REP+ (économie de moyens énorme !), et on envoie les élèves étudier ailleurs où les moyens dont ils ont besoin ne seront pas mis en place. On nie d'où viennent leurs difficultés et on leur fait porter la responsabilité de leur éventuelle réussite ou échec : à eux de s'adapter !

Au lieu de donner les moyens à un collège de fonctionner, de donner plus pour qu'il y ait moins d'élèves par classe par exemple (facteur reconnu comme fondamental par le fameux rapport du CNET tant cité aujourd'hui !), on leur offre une « opportunité ». Le tout en diluant la difficulté scolaire : **il n'y aura plus d'établissement concentrant l'échec scolaire puisque les élèves seront répartis dans des établissements qui ont de très bons résultats, on fait ainsi disparaître des statistiques l'échec scolaire en oubliant ceux qui le vivent : nos élèves...**

RIS PREMIER DEGRÉ

Ce texte est issu d'une Réunion d'Information Syndicale, initiée par la CGT Educ'action 31 le 1er février 2017, à laquelle ont assisté une dizaine de personnes qui ont aussi pu s'informer sur les risques psycho-sociaux et la santé au travail, en relation avec la formation CGT Educ'action 31 de janvier 2017.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'intervention dans le cadre d'une Réunion d'Information Syndicale.

contact@lacgteducation31.fr

EMBRIGADEMENT Nouveau protocole armée/école : le retour des « bataillons scolaires » ?

Aujourd'hui, la lame de fond réactionnaire et le martelage idéologique sont tels que peu de voix pour l'instant se sont exprimées pour dénoncer ce nouveau pas dans l'embrigadement idéologique, le silence du mouvement syndical étant particulièrement assourdissant. Les enseignants ne paraissent pas pour autant favorables à ce protocole, mais cette résistance se manifeste plutôt pour l'instant par une résistance passive. Il est de la responsabilité du mouvement associatif, pédagogique et syndical de dénoncer cette entreprise de caporalisme des esprits et d'organiser la résistance.

L'école de Jules Ferry en 1882 avait instauré les « bataillons scolaires » avec une préparation militaire (exercices physiques, chant patriotique et préparation au défilé) dès 14 ans, en guise d'entraînement pour ce qui sera la « boucherie impérialiste de 1914. En 1982, le ministre Charles Hernu – tristement célèbre pour avoir fomenté l'attentat du Rainbow Warrior dans lequel périra un photographe de presse – avait mis au point avec son collègue Savary le protocole armée/école pour amorcer une « coopération », voire une « symbiose » entre l'armée et l'école...

Dans cette droite ligne, un nouveau protocole a été signé entre les ministères de l'éducation nationale, de la défense et pour la 1^{er} fois celui de l'agriculture. En outre, le rayon d'action couvre aussi maintenant la Recherche et l'université, s'étend désormais à l'école primaire et élargit ses attributions. Dès l'introduction, le message est clair, il s'agirait en réponse aux attentats de 2015 d'agir dans le cadre d'une « Grande mobilisation de l'école » pour faire vivre les valeurs de la République ».

5 axes sont mis en avant :

1. Renforcer l'enseignement de défense et la formation des enseignants. Il s'agira de :

- « faire percevoir concrètement les intérêts vitaux ou

nécessités stratégiques de la Nation, à travers la présence ou les interventions militaires qu'ils justifient ;

- comprendre le cadre démocratique de l'usage de la force et de l'exercice de la mission de défense dans l'État républicain. »

Nous avons bien lu : il s'agira de « justifier » les interventions militaires, ou l'usage de la force » et de se ranger derrière les intérêts « vitaux » de la Nation !

Les enseignants sont donc « formés » à endoctriner au service des intérêts impérialistes, à l'opposé de leur mission d'éducateurs et de formateurs à l'esprit critique. Concrètement, les ESPE formeront les enseignants à « l'enseignement de défense », une attention particulière étant portée aux actions de mémoire (voir plus loin).

2. Développer les relations entre la défense et l'enseignement supérieur, notamment pour la recherche stratégique. Par exemple : développement de formations en géopolitique, intelligence économique, capacités technologiques, en associant de grands organismes tels l'INSERM. Un pas de plus vers la mise sous tutelle de la Recherche ?

3. Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et contribuer à la détection des jeunes en difficulté de lecture ;

4. Favoriser le lien défense-jeu-

nesse, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes. **Les portes seront largement ouvertes à l'armée dans les établissements pour que celle-ci puisse faire son marché.** Cela se rajoute à la propagande largement déversée dans les médias sur l'avenir qu'offrirait l'armée à une jeunesse...

Les établissements des quartiers défavorisés sont particulièrement visés, de même que les lycées professionnels. Ainsi seront mis en place des partenariats pour permettre aux élèves d'accomplir leurs stages en entreprises dans l'armée. Il est question aussi de parrainage et de tutorat des élèves de lycées par les élèves officiers....

5. Favoriser la reconversion des militaires au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Une solution à la crise du recrutement ? Il est clair en tout cas dans l'esprit des ministères qu'intégrer des anciens militaires à l'éducation nationale sera plus facile que réussir le formatage des enseignants à « l'esprit de défense »...

Des fiches actions concrétisent le protocole et permettent de voir (si on avait des doutes) selon quelle orientation et suivant quel modèle va se traduire ce grand élan « civique », ou plutôt « national », voire « patriotique ».

Ainsi la lecture de la fiche 1 sur l'enseignement primaire est particulièrement édifiante : « L'enseignement de défense » trouve sa place dans l'EMC et « vise à améliorer la connaissance des missions des militaires et de la défense par les élèves les plus jeunes. Elle vise à leur faire comprendre que les militaires servent la Nation, dont ils sont issus, et que leurs spécificités sont liées à leurs missions dont les objectifs sont arrêtés par le pouvoir politique. Pour remplir pleinement ces missions, les militaires ont besoin du soutien de l'ensemble de la Nation. » Le but est clairement assumé : le pouvoir politique décide, et la Nation doit soutenir !

Très concrètement, il pourra être organisé des « classes de défense » (au lieu et place des classes vertes et autres classes de neige ou de mer...). Il s'agira aussi de visites de sites, de participation aux commémorations avec

drapeau national (11 novembre...).

La fiche 2 sur l'enseignement secondaire est dans le même prolongement avec la suggestion d'activités telles « des pratiques pédagogiques sportives avec les armées ». On retrouve les exercices des « bataillons scolaires » d'avant 1914 !

L'éducation à la citoyenneté est dévoyée en formatage à la « culture de défense ». Qu'en est-il de l'éducation à l'esprit critique ? Qu'en est-il de l'éducation à la paix et à la tolérance ? Qu'en est-il de l'interrogation à mener sur les ventes d'armes, le nucléaire ?

Une fiche action particulière est consacrée à « l'accompagnement des actions de mémoire » et là aussi la lecture est édifiante : « La construction d'une mémoire collective porteuse des valeurs de la République et contribuant au « vivre ensemble » est l'un des objectifs partagés notamment par

le ministère de la défense et celui chargé de l'éducation nationale. Elle suppose de distinguer la mémoire, individuelle et collective, et l'histoire proprement dite, dont la finalité est la recherche de la vérité » On ne peut pas dire les choses plus clairement. L'objectif n'est pas la recherche de la vérité (ce qu'on reconnaît à l'histoire) mais la construction d'une mémoire commune au service de l'Etat-nation. Cela rejoint bien les théoriciens du « roman national » qui vise à embrigader les esprits dans un soutien à la « République ».

Dans la même fiche on met dans le même sac la Résistance, l'Indochine, la Grande Guerre... l'objectif étant de brouiller les repères et de communier dans une même allégeance à l'ordre républicain national même si celui-ci est basé sur le colonialisme, l'exploitation et la guerre.



En 1982, un mouvement s'était développé autour de l'exigence de l'abrogation du protocole Hernu*/Savary et au-tour du mot d'ordre « pas d'armée à l'école ».

Aujourd'hui, le mouvement associatif, pédagogique et syndical doit dénoncer cette entreprise de caporalisme des esprits et organiser la résistance.

* Charles Hernu était Ministre de la Défense au moment de l'affaire du Rainbow Warrior qui provoqua la mort d'un militant écologiste en Nouvelle-Zélande.

MUTATIONS INTRA Quand le Rectorat de Toulouse considère les enseignants comme des privilégiés...

Le 18 janvier se tenait un groupe de travail en vue de la préparation du mouvement intra académique 2017.

Si depuis de nombreuses années les suppressions de postes sur le territoire en général et notre académie en particulier ont aggravé et rendu extrêmement difficile l'exercice du droit à la mobilité des personnels, cet exercice devient encore plus dramatique lorsqu'il s'agit de répondre aux priorités nationalement définies que sont les situations de séparation de conjoint et/ou de stabilisation des TZR.

Ainsi le projet de circulaire contenait un certain nombre de dispositions que nous avons jugées rétrogrades. La CGT Educ'action Toulouse par la voie de notre secrétaire académique et des élu-es paritaires a adressé un courrier à la rectrice.

Les principales dispositions problématiques portent sur la diminution de la bonification liée au rapprochement de conjoint sur un vœu commune et sur celle, envisagée, mais finalement non retenue, de supprimer la bonification de 40 points tous les 2 ans pour les TZR sur un vœu commune (pas certain que cette bonification soit maintenue l'an prochain...). L'argument pour ce dernier point vaut le détour : il ne faut pas, selon l'ad-

ministration rectorale « déséquilibrer le barème entre le titulaire d'un poste fixe et le TZR avec ancienneté. ».

Ainsi donc le collègue TZR, après 10 années ou plus à boucher les trous pour les besoins de l'institution, est-il considéré comme privilégié. Mais au bout de combien d'année de galère l'enseignant TZR a-t-il droit à la possibilité de poser enfin son cartable dans un établissement ?

Il faut rappeler que la stabilisation des TZR et le rapprochement de conjoint font partie des priorités nationales qui s'imposent aux académies.

Finalement les collègues en situation d'éloignement ne bénéficieront plus que de 30,2 points sur un vœu commune contre 70,2 les années précédentes (alors que ce barème ne change pas dans les autres académies).

Sur beaucoup de ces points et particulièrement le sort réservé aux TZR, la Cgt Educ'action Toulouse est bien esseulée dans le paysage syndical, mais continuera à défendre les droits des personnels, notamment les plus exposés.

Il est « heureux » que le ministère impose encore quelques règles aux académies et nous avons pu rappeler notre revendication d'un retour à un mouvement national concentré, seul garant d'un traitement identique de tous les personnels sur le territoire et capable de répondre à leurs attentes sans que les opérations de mutations ne deviennent anxiogènes...

La CGT Educ'action Toulouse a également interpellé la rectrice sur la situation future des collègues des collèges dont la suppression est programmée :

Raymond Badiou et Bellefontaine. Nous avons exigé, en vain, que les collègues devant faire l'objet d'une mesure de carte scolaire puisse bénéficier des bonifications, quelque soit le type d'établissement sur lequel porterait leur vœu (considérant qu'ils sont doublement victime de la suppression de leur établissement d'exercice et, par là, de la négation de leur travail de terrain, et d'une suppression de poste).

Toutes les organisations syndicales ne partageaient pas notre avis et finalement le barème retenu devrait les conduire à être affecté en établissement REP...

QUESTIONS MUTATIONS

N'hésitez pas à contacter les élu-es paritaires CGT

Chrystel Sabathier, Annick Mateu, Youssef El Basri et Frédéric Marfaing.

Joignables pour toute question ou pour le suivi de votre dossier

par mail : eluscgteductoul@gmail.com

par téléphone : 06 50 39 42 98 – 06 03 80 16 70 – 06 31 25 31 32

Toutes les infos sur notre site académique
educactiontoulouse.reference-syndicale.fr

DGH Un échancier scandaleux pour museler les salles de profs

En intimant aux établissements de voter la répartition des « Dotations Globales » moins de deux semaines après leur présentation aux équipes pédagogiques, le Rectorat a balayé d'un revers de main les dernières miettes du « dialogue » social. Pire, l'expertise professionnelle des équipes d'enseignement et la participation parentale à la définition des enjeux scolaires de leurs enfants ont été ainsi encore une fois totalement foulées au pied.

La CGT Educ'Action 31 a interpellé la Rectrice le 30 janvier pour demander le report des échéances de remontée des DGH.

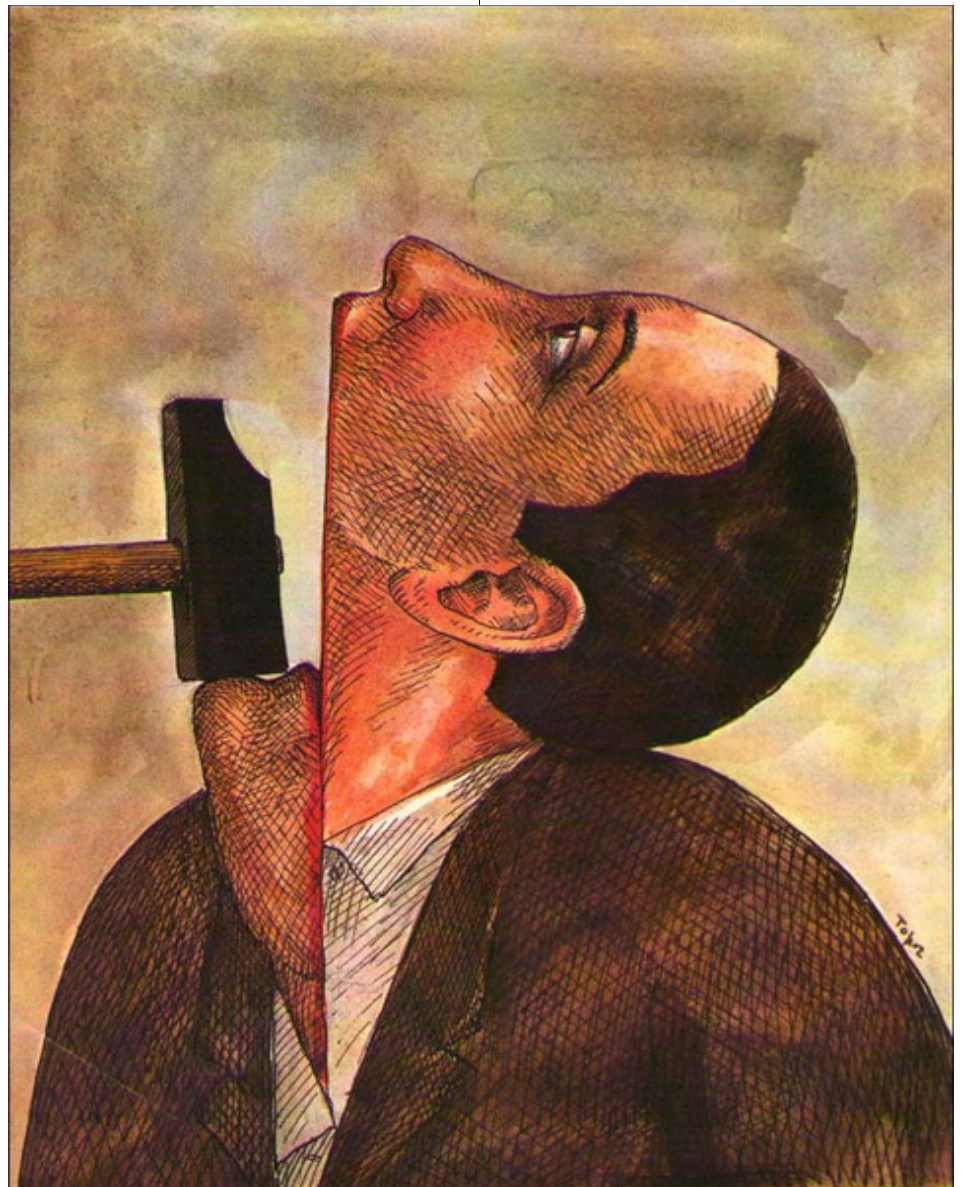
En effet, alors que la plupart des propositions de dotations globales horaires sont arrivées officiellement dans les collèges et lycées au cours de la semaine du 16 au 23 janvier, il a été demandé aux chefs d'établissement de mener conseils d'enseignement, conseils pédagogiques, commission permanente et conseil d'administration dans des délais extrêmement rapides, afin que la répartition des moyens humains soit votée et remontée pour le 21 février, soit au lendemain des vacances de février et seulement deux semaines de cours effectives après que les collègues aient pu prendre connaissance de ce que l'administration leur octroie pour travailler l'an prochain.

Si une telle précipitation répond sans doute à des enjeux électoraux, ces directives sont totalement désastreuses pour l'établissement de relations sereines au sein d'équipes épuisées par la

mise en place de la réforme et des nouveaux programmes (en collège notamment) et qui doivent sans cesse trouver des terrains d'entente pour ajuster leurs interventions au sein des EPI et des AP. Comment peut-on exiger des collègues qu'ils réfléchissent et s'entendent, en moins de deux semaines, sur une répartition de dotation qui met en concurrence les disciplines et met en jeu des positions pédagogiques qui ont un impact direct sur l'enseignement

qu'elles/ils délivrent à leurs élèves ?

Il semble évident que cette précipitation soit le signe d'un refus de prendre en compte une quelconque parole des personnels. Ce qui ne laisse pas d'inquiéter sur l'avenir d'un dialogue social déjà tellement appauvri au sein de l'Éducation nationale... et éclaire tout autant sur la conception de la prétendue « autonomie des établissements ».



**« Prisonnier de conscience »
par Roland Topor,
pour Amnesty International, 1977.**

DGH Pour un plan d'urgence pour la Haute-Garonne.

La mobilisation depuis l'automne dernier de nombreux établissements les académies parisiennes et marseillaise pour rester dans le Réseau Éducation Prioritaire a mis en lumière le manque de moyens dans les établissements, notamment dans les lycées professionnels.

La CGT Educ'action continue de dénoncer la réforme de l'éducation prioritaire de 2014 qui a exclu les lycées, comme si la difficulté scolaire s'arrêtait comme par magie à la classe de troisième...

Dans de plus en plus d'établissements de notre département, comme ailleurs, la gestion de la difficulté scolaire est gérée à moyens constants selon le bon vouloir des chefs d'établissements. Ainsi dans les disciplines d'enseignement général, on peut avoir des dédoublements « financés » par moins d'heures de cours pour les élèves. A court terme cela permet de disposer de classes à effectifs réduits, rendant ainsi l'enseignement moins difficile tant pour les collègues que pour les élèves, mais il n'est pas admissible que cela se fasse au détriment de la

quotité due aux élèves.

Il en est de même lorsque dans des établissements les heures d'AP sont utilisées comme moyen d'ajustement. En effet, ces heures sont de plus en plus souvent payées en HSE à hauteur de 75% ou carrément 50% (« bidouillage » interne !), alors qu'elles devraient l'être en heure poste ou en HSA : en clair les collègues intervenant en AP se retrouvent sous payés pour financer d'autres activités...

Ces bricolages ne peuvent servir de mode de fonctionnement pérenne au risque de remettre gravement en cause la qualité du service ainsi que la santé des personnels, et « accessoirement » leur pouvoir d'achat...

Le Rectorat ne peut pas ignorer cet état de fait et il doit abonder en conséquence les établisse-

ments, notamment les plus difficiles, afin que les personnels puissent avoir des groupes à effectifs réduits lorsque la situation le nécessite.

Les situations de très fortes tensions vécues dans les établissements de Haute-Garonne depuis cette rentrée (en Collèges et Lycées) exigent de la part du Rectorat un plan d'urgence pour répondre aux besoins des collèges et lycées du département.

Nous dénonçons aussi ici la politique gouvernementale d'autonomie des établissements qui favorise et encourage ce genre de système éducatif à la petite semaine.



Bulletin Contact / Adhésion

À remettre à un-e militant-e ou à renvoyer à
19 Place Saint-Sernin – 31000 Toulouse
contact@lacgteducation31.fr

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom - Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal / Commune :

Grade ou corps - Discipline :

Établissement/École - Commune :

Téléphone :

E-mail :

CONTACTS

INFORMER, MILITER, DÉFENDRE

LACGTEDUCATION31.FR

Permanence mercredi a-m ou sur RV

Bourse du Travail,

19, place Saint-Sernin

31070 Toulouse Cedex 7

05 61 22 18 89 / 06 77 10 84 80

contact@lacgteducation31.fr

eluscgteductoul@gmail.com

**EDUCATIONTOULOUSE.REFERENCE-
SYNDICALE.FR**

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

263 rue de Paris

93 515 Montreuil Cedex

01 48 18 81 47 / unsen@ferc.cgt.fr

CGTEDUC.FR